

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

● (2100)

[Traduction]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je vous remercie monsieur l'Orateur. C'est le cinquième projet de loi d'emprunt qui nous est soumis depuis le début de cette session. Depuis le 18 février 1980, le gouvernement nous a déjà demandé l'autorisation d'emprunter 47.6 milliards de dollars. C'est une somme absolument énorme.

M. Deans: Vous n'avez pas toujours été contre; ce printemps par exemple.

Une voix: Et voilà les socialistes qui recommencent.

M. Deans: Vous n'êtes qu'une bande d'hypocrites.

M. Blenkarn: Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, monsieur l'Orateur, il restait encore un pouvoir d'emprunt inutilisé de 5 milliards de dollars. Si on ajoute à cela, le pouvoir d'emprunt qu'ils ont utilisé depuis à cause de leur . . .

Des voix: Oh! oh!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre je vous prie. La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blenkarn: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le cas des députés à ma gauche est désespéré. Ils ont perdu la raison. Ils se croient au cirque et c'est pourquoi ils font de l'obstruction. Seulement leur chahut ne vaut rien. Si encore leurs remarques avaient un sens, je prendrais la peine d'y répondre, mais elles n'en valent même pas la peine.

M. Deans: Règlement!

M. Blenkarn: Le voilà qui essaye une nouvelle fois de prendre la parole monsieur l'Orateur. Seulement . . .

L'Orateur suppléant (M. Corbin): La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour un rappel au Règlement.

M. Deans: Je vous remercie monsieur l'Orateur. Le député serait-il assez aimable pour répondre à une question concernant le début de son intervention?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le député de Mississauga-Sud accepterait-il de répondre à une question?

M. Blenkarn: Une fois que j'aurai terminé mes remarques, j'espère que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) mettra une sourdine à ses interpellations. En effet, certaines interpellations sont acceptables à la Chambre tant qu'elles mettent en valeur la qualité des remarques et améliorent le débat. Mais le chahut que nous réservent les membres du Nouveau parti démocratique est une disgrâce pour la Chambre.

M. Deans: Pourquoi ne nous dites-vous pas de quelle façon vous avez consenti à cela au printemps? Dites-nous comment vous en êtes arrivé à accepter à accorder cet argent au gouvernement au printemps.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je voudrais passer en revue les diverses mesures d'autorisation d'emprunt dont la Chambre a été saisie au cours de la présente session du Parlement. La première, vous vous en souviendrez, monsieur l'Orateur, a été présentée après le budget du 21 avril 1980,

budget qui était censé être une déclaration économique. Cela s'est produit, monsieur l'Orateur, à une époque où le rapport du vérificateur général et les conclusions de la commission Lambert étaient encore frais dans nos mémoires. Vous vous souviendrez que dans ces deux documents, on annonçait clairement aux Canadiens que le gouvernement avait perdu le contrôle de ses dépenses. Par conséquent, il était particulièrement important d'examiner de près cette demande d'autorisation d'emprunt. A l'époque, pour chaque 3 dollars qui entraient dans les coffres, nous en dépensions 4. La situation est bien pire aujourd'hui.

● (2110)

Monsieur, il n'y a rien de mal à emprunter pour se procurer des biens de capital. Même les néo-démocrates en conviendront. Mais rien ne va plus s'il faut emprunter pour régler la note d'épicerie. Nous avons vu ce gouvernement s'adresser aux Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, et leur dire: Nous voulons de l'argent pour dépenser, parce que nous voulons dépenser sans compter, et sans nous préoccuper de la productivité, sans songer à bâtir le Canada. Dépenser pour dépenser. Telle est l'origine des nombreux projets de loi attribuant un pouvoir d'emprunt dont le Parlement a été saisi.

Le deuxième pouvoir d'emprunt fut rendu nécessaire à cause du budget déposé le 28 octobre 1980. Il s'agissait alors de 14 milliards de dollars. A cette époque, les députés se sont tous inquiétés. Nous avons fait des propositions au gouvernement. Nous l'avons averti de restreindre certaines dépenses. Je lui ai proposé, pour ma part, de réduire le budget de Radio-Canada. Nous nous rappelons que le budget de dépenses de la Société s'élevait alors à 577 millions. Il atteint actuellement 737 millions, et malgré la décision rendue par le CRTC au sujet de la deuxième chaîne, la Société entrevoit un nouveau programme d'expansion.

Nous avons conseillé au gouvernement de vérifier ses dossiers, d'examiner celui de la Commission de la capitale nationale, des musées, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous avons demandé un réexamen des divers projets. Sont-ils toujours nécessaires? Répondent-ils toujours aux besoins pour lesquels ils avaient été créés à l'origine? Mais le gouvernement a refusé de comprimer ses dépenses. A l'époque, il aurait pu ramener son pouvoir d'emprunt à 8 milliards de dollars et il aurait facilement pu réduire largement ses programmes, mais il a préféré dépenser sans compter.

M. Fisher: N'oubliez-vous pas la garantie de recettes, Don?

M. Blenkarn: Nous avons ensuite abordé l'étude du projet de loi découlant de ce budget inique du 12 novembre 1981. Il s'agit du projet dans lequel le gouvernement réclamait 6.6 milliards de dollars, prétendant que la somme suffirait pour l'année financière en cours. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a eu besoin de ces 6.6 milliards est qu'il a gaspillé un milliard en paiement d'intérêts trop élevés sur les obligations d'épargne émises en 1981. Le gouvernement a tout bonnement dilapidé un milliard. Et il continue encore à jeter l'argent par la fenêtre.